

Armés pour l'avenir

La Chambre de commerce, la Chambre des salariés et le ministère de l'Éducation nationale, ont organisé, hier à la Philharmonie à Luxembourg, la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du social-éducatif. Au total, 577 lauréats ont été honorés au cours d'une cérémonie qui s'est tenue en présence du Prince Félix, des ministres de l'Éducation nationale et du Travail, Claude Meisch et Dan Kersch, ainsi que du président de la Chambre des députés, Fernand Etgen. Cinquante-cinq certificats de la «pro-

motion du travail» ont également récompensé les apprentis qui se sont particulièrement distingués par leurs efforts.

Pour rappel, au Luxembourg, la formation professionnelle initiale, plus connue sous le terme d'apprentissage, est une formation qui se déroule en mode «dual» (au lycée et en entreprise), favorisant ainsi le rapprochement du monde scolaire et du monde de l'économie. Le contrat d'apprentissage, conclu pour la durée de la formation entre le jeune et une entreprise exerçant une activité dans le secteur visé, permet à l'apprenti d'acquérir une qualification correspondant aux besoins de l'entreprise.



Photo : anne lommel

Au total, 577 lauréats ont été honorés, hier, notamment en présence du Prince Félix (au c.).